

7ème vague

Après une période de très net ralentissement, les contaminations au Covid-19 repartent à la hausse. Mardi, Santé publique France a ainsi fait état d'un très fort rebond des nouveaux cas de contamination, à 147.248, soit 54% de plus qu'il y a une semaine. Les autorités sanitaires avaient comptabilisé 95.000 cas il y a sept jours et 35.000 cas il y a quatre semaines.

En région Auvergne Rhône-Alpes, le taux d'incidence était de 451 cas pour 100.000 habitants pour la période du 15 juin au 21 juin, tandis qu'il était de 566 pour 100.000 habitants en France. Mais les taux d'incidence augmentent dans tous les départements et dans toutes les classes d'âge.

Face à la reprise épidémique, maintenir les gestes barrières est plus que nécessaire : se laver régulièrement les mains, porter le masque notamment dans les lieux fermés et fréquentés et surtout avec les personnes fragiles... Au moindre signe évocateur, le réflexe du dépistage doit également perdurer, pour casser les chaînes de transmission du virus, le plus en amont.

Mardi, la Première ministre, Elisabeth Borne, lors d'une réunion en visioconférence avec les préfets de départements et les directeurs des agences régionales de santé, a demandé à ceux-ci d'encourager le port du masque « dans les lieux de promiscuité » et « espaces clos », en particulier « les transports en commun », préconisations déjà effectuées lundi par la ministre de la Santé Brigitte Bourguignon.

La vaccination est le moyen le plus efficace pour lutter contre l'épidémie. Elle a montré son efficacité lors de la précédente vague. C'est le moyen de protéger les personnes les plus à risque de formes graves de la maladie, notamment les personnes âgées et les personnes immunodéprimées. La vaccination des femmes enceintes et des enfants est également préconisée. Pour tous, il est rappelé l'intérêt de disposer des schémas vaccinaux complets, ainsi que des rappels qui améliorent l'immunité.

Pour les personnes immunodéprimées ainsi que pour celles de plus de 60 ans, un second rappel (4^{ème} dose) est recommandé. Quelques centres de vaccination continuent de proposer des injections mais l'offre de vaccination est aujourd'hui très majoritairement assurée par les professionnels de santé de ville : médecins libéraux, infirmiers et pharmaciens. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux et à prendre rendez-vous (via le site www.sante.fr) pour recevoir une dose de vaccin qui pourra vous protéger et protéger votre entourage.

d'une semaine à l'autre en Région

● Concours « Les plus beaux centres-villes commerçants »

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération Nationale des Centres-Villes (FNCV) organise un concours photos pour mettre à l'honneur la richesse et la beauté des centres-villes commerçants. Ouvert aux acteurs des villes, départements et régions de France en 2021, le concours s'étend désormais à plusieurs pays francophones. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 29 août et les votes auront lieu à partir du 30 août. L'an dernier, c'est la ville de Cayeux-sur-Mer (60) qui s'est hissée sur la première marche du podium. Le concours photos organisé par la FNCV est ouvert à tous les acteurs des villes, départements et régions de France métropolitaine et des DROM-COM : associations et fédérations de commerçants, mairies et managers de centre-ville, communautés de communes et d'agglomérations, chambres de commerce et d'industrie, offices de tourisme. Cette année, le concours s'ouvre également aux pays francophones limitrophes et d'Outre-Atlantique : Belgique, Luxembourg, Suisse et Canada francophone. La collecte des photos a débuté et se poursuit jusqu'au 29 août à 12h. Puis, du 30 août au 19 septembre à 8h, les internautes seront invités à voter sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Le 26 septembre à l'occasion du Grand Rendez-Vous National, les 6 gagnants seront annoncés et recevront leur prix. Les récompenses iront d'une animation d'une valeur de 10.000 € pour le centre-ville gagnant à une formation en ligne d'une journée sur les réseaux sociaux et le community management en passant par des bons d'achats et des décorations pour les centres-villes. Plus de renseignements sur le site www.fncv.org

Politique

Bernard Delcros

élu président du Parlement rural français

Mercredi 22 juin, le sénateur du Cantal, Bernard Delcros, a été élu à la présidence du Parlement rural français. Créé en 2015, le Parlement rural est aujourd'hui connu et reconnu comme un acteur essentiel pour faire avancer la ruralité à l'échelle nationale et européenne.

Composé de très nombreux parlementaires, représentants des départements, élus locaux, chefs d'entreprises, chercheurs, responsables associatifs et citoyens, le Parlement rural est une instance transpartisane.

Bernard Delcros, qui y assurait jusqu'à présent les fonctions de secrétaire général, vient d'en être élu le président.

Pour le sénateur du Cantal qui milite depuis toujours pour un rééquilibrage des politiques publiques en faveur des campagnes, cette élection tombe à point nommé : « Le Parlement rural a connu une montée en puissance rapide depuis sa création notamment grâce au rôle qu'il a joué dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne pour faire bouger les lignes, grâce à sa participation active dans l'élaboration de l'agenda rural français aujourd'hui cité en exemple par plusieurs pays européens et à sa forte mobilisation pour la mise en œuvre d'un agenda rural européen. Mais aujourd'hui nous devons passer à la vi-



tesse supérieure et trouver une traduction législative à nos propositions pour mettre en œuvre un plan d'ampleur en faveur des territoires ruraux. C'est ce nouvel élan

que je souhaite incarner pour les deux années à venir. »

Obtenir une meilleure reconnaissance des espaces ruraux qui représentent 80% du territoire national et 30% de la population française, leur donner les moyens de se développer en misant sur leurs nombreux atouts pour relever les défis démographiques, écologiques, socio-économiques du 21^{ème} siècle, améliorer l'accès aux soins, aux services, à la mobilité, au numérique pour bâtir des territoires d'avenir... sera le fil rouge de son mandat, assure le sénateur du Cantal.

Rendez-vous sera pris dès les prochaines semaines avec le nouveau gouvernement pour poser les bases d'une relation de travail solide et pragmatique que le sénateur souhaite établir avec l'exécutif.

Sécheresse

Mesures de restrictions des usages de l'eau

Suite à un printemps avec un déficit pluviométrique très marqué et des épisodes caniculaires, les débits des différentes rivières du département du Cantal poursuivent leur baisse et franchissent dans l'Est du département les seuils induisant des restrictions des usages de l'eau. Aussi, afin de préserver les usages prioritaires et la survie des écosystèmes aquatiques et anticiper toute dégradation potentielle de la situation hydrologique, un arrêté préfectoral fixe les premières restrictions des usages de l'eau sur une partie du département :

Les zones de gestion Alagnon et Ander-Margeride sont placées en alerte ; la zone de gestion Haut Allier est placée en alerte renforcée. Les usagers doivent respecter les prescriptions de l'arrêté qui réglementent les usages sur chaque zone correspondante avec des modalités particulières par usage (interdiction stricte, respect des horaires,...) et dont le détail est indiqué dans le tableau figurant sur www.cantal.gouv.fr. Le reste du département demeure en situation de vigilance.

Sur ces zones en vigilance, les usagers sont invités à maintenir un usage raisonné et économe de la ressource. À noter que la situation se dégrade rapidement notamment sur les zones de gestion Ander Margeride et Auzes Sumène. Un nouvel arrêté de renforcement des restrictions pourra être pris rapidement en fonction de l'évolution de la situation et des prévisions météorologiques. Les services de contrôles seront vigilants durant cette période pour s'assurer du respect des règlements relatifs aux prélèvements d'eau.

Mon village en patois Brezons à l'honneur

Dimanche 3 juillet à 15h, Brezons sera à l'honneur grâce à une visite guidée en version bilingue, occitan-français, sous la conduite de Christian Omelhière, muraillier et linguiste. Etagé autour des ruines de l'ancien château, ce village séduira les participants par ses richesses pa-

trimoniales insoupçonnées : son église, son presbytère, ses maisons couvertes en lauze ou en ardoise, ses croix, ses paysages. Rendez-vous devant la mairie de Brezons. Animation gratuite. Renseignements au : 04 71 60 22 50.



2.000 euros pour l'AFM

Dernièrement, suite à la dissolution de l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, Veuves et CTAM du Cantal, ses représentants, Jacques Turlan, président départemental, et Emmanuel Garcia, trésorier, ont remis à Guy Carcanague, coordinateur départemental de l'AFM, un chèque de

2.000 € afin de contribuer à développer la recherche. L'AFM et la coordination du Cantal remercient chaleureusement cet élan de solidarité de la part de cette association et donne rendez-vous à tous les 2 et 3 décembre 2022 pour un téléthon sur le thème de la couleur.

